

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Soixantes francs, en argent par année.
Les Ecoles fournissent un bled, mais plus
reste le Royent fait qui le fournisse.
Bled, et vin on en a point que qu'on en achète.

Les pensions des régents se payent de la bourse de la Commune
puisque comme dit est-ci de plus les écoles ne possèdent
ni fonds ni revenus.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Paroisse de Robinière 186

Petite Ecole

N° 3.

N° 3.

Robinière au village

C'est un village

C'est une Commune

De la Paroisse & Agence du même nom.

Du Pays d'en haut Roman.

Du Léman

La circonférence du premier quart d'heure contient toutes les maisons du village au nombre de 109.

Celle du second dix à douze
celle du troisième quatre à cinq

La variation du nombre vient de ce que quelques uns ne sont habités que pendant une partie de l'année.

Le village, sus dit
Les Frapes, Fragnière, le moulin de la Chaudannaz,
Les Jurnes, les Combarins.

Fraps, quelque minutes,
Fragnière, 10 minutes le moulin de la Chaudannaz, 15 min.
Les Jurnes, 20 à 25 minutes les Combarins 40 à 45 minutes

Du village soit garçons ou filles 34.

De la Fraps. - - - - - 4.

De Fragnière - - - - - 2.

Du moulin de la Chaudannaz 6.

Des Jurnes - - - - - 3.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Dans la circonférence d'une lieue il y a deux autres écoles renfermés dans cette paroisse. Il y en a 5 autres qui sont de la paroisse de Châteaudou.

a. Leurs noms

La grande du village, celle de l'ave même paroisse (Montiller, entre deux eaux, la Frasse, 2 au village du Châteaudou).

b. Leurs distances réciproques.

Grande du village tout près celle de l'ave 30 à 50 minutes. Dix à Montiller, 30 à 40 minutes, entre deux eaux 48 min. Le village du Châteaudou d'une lieue.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Epeler, lire, écrire, chanter des psaumes, mémoriser les catéchismes, les psaumes, un Recueil de passages de l'écriture sainte.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Celle-ci appelée petite école, est à dire destinée au plus jeunes enfants se fait en hiver & en été, en hiver par son propre Régent & en été par celui de la grande école. Elle dure jusqu'à l'amenagement de l'été, jusqu'au commencement ou au milieu d'août, à l'exception de quelques longs jours. L'A, B, C. ou palette commune, l'Alphabet du catéchisme d'intervalles - le Recueil de passages appelé de Duplat.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Préceptes généraux d'ordre & de bienséance, surveillés jusqu'à la fin par le Pasteur & le Consistoire. Les écoles sont très assiduellement fréquentées. Les enfants y entrent communément à l'âge de 4 à 5 ans. De 8 heures à 10 heures & de midi à 2 heures.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Il y a trois classes la 3^{ème} épèle, la 2^{ème} amène à lire & à mémoriser. La 1^{ère} Lit, mémorise & commence à écrire.

10°. Les enfants font-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur examinait en présence de quelques membres du Consistoire, d'ubs aspirans au Baillié qui choisirent.

b. D'où est-il?

De Robinière.

c. Son nom

Jean David Marmillod

(3)

d. Son âge.

33 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

3 petits enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'année 82.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a toujours demeuré à Robinière. Il étoit agriculteur.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Pas d'autres que la lecture en chaire à son tour en hiver.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

48 enfans

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus.

Il n'y en a pas d'autres particulier qu'un capital donné par le précédent Gouvernement à la commune pour en distribuer la Rente par égale portion aux 3 Régens de cette paroisse. Ce capital est 600 francs. Le rente est fourni par la caisse communale.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il n'y a point de biens d'église. On ne tire rien de la bourse des pauvres pour la pension des Régens.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque enfant ne paye qu'une buche de bois qu'il porte chaque jour ou en échange 5 bates par l'hiver.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point qui soit particulièrement destiné à cet usage.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Régent fournit une chambre dans sa maison & il ne reçoit pour cela que la buche journalière que porte chaque enfant.

Le propriétaire.

187

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent L 57

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

De la Capital. seu dit. S IV # 13

De la Caisse Communales.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Signé par le Citoyen Jean David
Marmilloz, Régent, à Rossinière
le 18 Mars 1799.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 2. 188

*Reponses
Relatives à l'état de l'Ecole de Cuves,
de l'Agence de Rossinière, District du
Pays d'en haut Romand, Canton du
Leman.*

N° 21.

Cuves. Village derrière.

Petit Village dans un Vallon distinct, ou il y a encore un Village, et quelques maisons éparses.

Il fait partie de la Commune de Rossinière, et environ le quart de la Population.

De la Paroisse et Agence de Rossinière.

Du Pays d'en haut Romand.

Du Lemman.

La circonférence du premier quart d'heure contient 18 maisons, celle du second 23.

Le Village devant — Le Village derrière, maisons éparses delà la Rivière.

Le Village devant 15 minutes — maisons éparses 8 à 10 min. Delà la Rivière 20 à 25 min.

*Du Village derrière lieu de l'Ecole 14
Du Village devant — — — — 9
De maisons isolées — — — — 3
Delà la Rivière — — — — 1*